

Le Mouvement Familles Rurales définit le cadre de référence qui s'applique à ses organismes associés dans le cadre de leur action et de leur coopération.

Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son action se fonde sur trois axes :

- la représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, en France métropolitaine et dans les outremer ;
- l'information, la prévention et l'éducation ;
- l'organisation et la gestion d'activités et de services.

1- Les valeurs partagées

1-1 Les valeurs du Mouvement Familles rurales

Le Mouvement défend ardemment le respect des différences, la tolérance et la solidarité. Il promeut les valeurs humaines indispensables à l'équilibre et au développement de la personne et de son milieu de vie. Chaque jour il agit pour donner à chacun et chacune sa place dans la société et combat toute forme de discrimination, de rejet ou de stigmatisation.

Entraide & solidarité

Être solidaire, c'est apporter sa contribution au bien collectif et pouvoir compter sur les autres. Au quotidien, c'est aller vers les autres, lutter contre l'éloignement et l'isolement par l'entraide entre les générations et les familles, être attentif à chacun, se soucier des plus fragiles, être respectueux des générations futures.

Participation & citoyenneté

Participer c'est s'impliquer, aller à la rencontre des autres, écouter, réfléchir et débattre, respecter d'autres avis. C'est s'engager dans la société, prendre part à la vie démocratique. Les associations familiales sont des espaces de partage d'expériences et de développement des compétences. Elles contribuent à l'épanouissement des personnes.

Initiative & responsabilité

Être responsable, c'est exercer sa liberté, s'engager, conquérir son autonomie et devenir auteur et acteur de sa vie. La famille, l'action collective et la vie associative sont des espaces privilégiés pour cultiver le goût de l'initiative, de l'engagement et de la prise de responsabilité.

Convivialité & échange

La convivialité et l'hospitalité facilitent la rencontre, l'échange, et la création de liens durables entre les familles. Favoriser une bonne ambiance et des relations de qualité est essentiel pour donner envie de vivre et d'agir ensemble.

1-2 les principes d'action du Mouvement :

Ils structurent les manières d'agir des membres et leurs modes de relations et de coopération

1-Agir au plus près des familles

Tisser des liens de confiance et de proximité, être à l'écoute de l'évolution des besoins des familles et pouvoir apporter une réponse « sur mesure ».

2-S'appuyer sur l'initiative et la participation collective

Susciter la participation et l'implication des familles pour imaginer et coproduire des réponses à leurs propres besoins. Favoriser l'engagement et l'initiative citoyenne, soutenir la vie associative.

3-Animer les territoires

Favoriser le développement des territoires en élargissant ou en renouvelant l'offre d'activités et de services. Être acteur d'évolution et de changement en militant pour l'amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des habitants.

4-Nouer des partenariats et agir en complémentarité

Rechercher les collaborations, associer les volontés et compétences des acteurs publics et privés du territoire pour répondre au mieux aux besoins des familles. Construire des partenariats avec les collectivités, les institutions et agir de façon conjointe pour une meilleure efficacité.

5-Privilégier le dialogue et la conciliation

En cas de difficulté ou de conflit, parler sur le dialogue et la négociation pour faire avancer les idées et proposer des réponses acceptables par les différentes parties. En cas d'échec de toute forme de conciliation, recourir à la mobilisation collective, à l'interpellation médiatique, voire à l'action en justice.

6-Valoriser l'engagement bénévole

Créer les espaces et les conditions de l'engagement bénévole. Accueillir, former, accompagner, outiller les personnes dans l'exercice de leurs fonctions bénévoles. Miser sur la complémentarité entre bénévolat, volontariat et salariat.

7-Travailler en réseau

Se regrouper pour développer l'action et gagner en efficacité. Se fédérer pour partager les expériences, mutualiser les ressources et renforcer les moyens d'action et d'intervention. Agir au niveau local en bénéficiant de la force d'un Mouvement national.

2- Les droits des organismes associés :

- Etre régulièrement informé par sa fédération Familles Rurales (lettre d'information, communications diverses, ...)
- Etre invité à l'Assemblée Générale de la fédération d'appartenance
- Participer aux réunions du Mouvement Familles Rurales auxquelles l'organisme est invité
- Etre impliqué et consulté dans les travaux collectifs développés par Familles Rurales en lien avec son activité
- Bénéficier de la communication Familles Rurales autour des projets et activités portées par l'organisme associé
- Accéder à l'offre de services : mise en réseau, services d'appui et de conseils, opportunités offertes par le fait d'être membre associé du Mouvement Familles Rurales
- Pouvoir se prévaloir de sa qualité d'organisme associé à Familles Rurales

3- Les devoirs des organismes associés :

- **Respecter les statuts de sa fédération d'appartenance, et notamment :**

Respecter les principes inscrits dans le préambule des statuts du Mouvement :

« Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son action se fonde sur trois axes :

- *la représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, en France métropolitaine et dans les outre-mers ;*
- *l'information, la prévention et l'éducation ;*
- *l'organisation et la gestion d'activités et de services. »*

Satisfaire aux principales règles définies dans l'article 3 des statuts des fédérations :

"Indépendante de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle, la fédération Familles Rurales est une organisation laïque."

- Partager les valeurs, les principes d'action et être en accord avec les orientations du Mouvement Familles Rurales
- S'inscrire avec ses spécificités dans la dynamique portée par le Mouvement Familles Rurales
- Signer la charte des organismes associés à Familles Rurales
- Inviter la fédération d'appartenance à son Assemblée Générale annuelle *ou instance équivalente selon forme juridique*
- Fournir annuellement un rapport d'activité et financier
- Participer à la vie du Mouvement (temps collectifs, échanges, ...)
- Communiquer sur l'appartenance au réseau : *"Organisme associé au Mouvement Familles Rurales"*
- Régler sa cotisation annuelle

Fait à Le

Pour la structure candidate :

Le (la) Représentant(e) légal(e) :

Signature :

Cachet :